

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N°/TGI.C.V

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIÈCES SUIVANTES:

*Extrait d'acte de Naissance N° 4877-2e l'année
2008 du Centre Principal de Kayes*

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Amadou*

Nom : *Couré*

Né le : *12 - 12 - 2008*

A : *Kayes*

Fils de : *Coumar*

Et de : *Mariam Bah*

Profession : *Élève*

Domicile : *Bamako*

Situation de Famille : *Célibataire*

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS DE LA LOI N°2011-087
DU 30 DÉCEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.

Bamako, le *10/08/2026*

Le Président du Tribunal



Présidente
[Signature]